



SENTIERS EN MARGERIDE



Adhérer au club et prendre sa licence

Les documents à fournir :

⊗ Renouveler sa licence :

- Certificat médical ou attestation ⁽¹⁾
- Chèque à l'ordre de Sentiers en Margeride.
- Cotisation club ⁽²⁾ 6€ + licence fédé IR ⁽³⁾
25,85€ = **31,85€**

⊗ Nouvel adhérent :

- Certificat médical de moins d'un an ⁽⁴⁾
- Formulaire d'adhésion
- Chèque à l'ordre de Sentiers en Margeride.
- Cotisation club ⁽²⁾ 6€ + licence fédé IR ⁽³⁾
25,85€ = **31,85€**

Formulaire d'adhésion :

Nom : Prénom : Date de naissance / /

Sexe : F M

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone portable : / / / / Téléphone fixe : / / / /

Adresse mail (obligatoire) ⁽⁵⁾ :

⁽⁴⁾ J'atteste avoir répondu **Non** à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-SPORT, et mon dernier certificat médical date de moins de 3 ans.

Je joins mon certificat médical si j'ai répondu **Oui** à une ou plusieurs questions de l'auto-questionnaire de santé ou si je suis nouvel(le) adhérent(e).

Droit à l'image ⁽⁶⁾ : J'autorise Je n'autorise pas

l'utilisation de mon image, ou (et) celle du (des) mineur(s) dont je suis le représentant légal, sur les photos prises lors des randonnées organisées par l'association Sentiers en Margeride, pour illustrer les actions de communication de l'association, sous la forme de site web, animation multimédia, exposition, édition papier (diffusion gratuite ou payante), presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, et ce, sans aucune indemnité et sans limite dans le temps.

Je souhaite m'abonner à Passion Rando Magazine ⁽⁷⁾ :
4n°/an, 10€.

Signature :

Total adhésion :€

La licence donne droit à la participation gratuite à toutes les sorties* du club et au prêt gratuit de matériel pour les randos en raquettes à neige. Elle permet aussi d'obtenir une aide à la préparation de vos propres randos en Margeride (cartographie A4 et fichier GPS).
*(hors covoiturage, sorties exceptionnelles et séjours)





(1) : Durant la période de validité de 3 saisons sportives du certificat médical, au début de chaque saison, le pratiquant doit répondre à l'auto-questionnaire de santé QS-SPORT. Ce questionnaire est personnel et ne doit pas nous être remis.

(4) : Pour les nouveaux adhérents, le Certificat Médical de non-contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datant de moins d'un an au jour de la prise de la licence reste obligatoire (loi n° 2022-296 du code du sport). Il doit spécifier le ou les types de pratiques (randonnée pédestre, marche nordique, raquette à neige). Sa durée de validité est de 3 saisons sportives, sous certaines conditions.

(2) : La cotisation club est de 6€ pour une personne. Elle est de 10€ pour une famille (parents + enfants mineurs).

(3) : la licence IR couvre votre responsabilité civile pendant la rando (25,85€). Il vous est possible d'opter pour la licence IRA qui couvre la responsabilité civile + les accidents corporels. Elle est au tarif de 28€. Dans ce cas le chèque sera de **34€**.

La Fédération propose aussi des licences et assurances familiales.

Pour des renseignements plus complets : <https://www.ffrandonnee.fr/20/la-licence.aspx>.

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et de celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative et accepte de prendre la licence X ou X proposée par mon club.

(6) La publication ou la reproduction d'une image (sur papier, sur le Web...) sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle :

- les photos de foule ou groupe où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.
- toutes personnes médiatisées (politiques, artistes, sportifs ...) dans l'exercice de leur vie publique.

(7) Si vous souhaitez recevoir la revue trimestrielle de la fédé « Passion Rando Magazine » il faut ajouter **10€**.

Pour ceux qui ne connaissent pas cette revue s'adresser à Fabrice qui vous donnera un ancien n°.

Pour en savoir plus sur la revue « Passion Rando Magazine » : <https://www.ffrandonnee.fr/passion-rando/passion-rando-magazine.aspx>

ABONNEZ-VOUS



LA RANDONNÉE
— GRANDEUR NATURE! —

Chaque
trimestre :

- des idées rando
- des conseils pratiques
- des photos de passionnés

